



Châtillon, le 25 juin 2012

Madame Véronique PADOAN
Directrice des Ressources Humaines de l'ONERA

Objet : prise d'APX

Madame,

Vous n'êtes pas sans savoir que les salariés non titulaires du régime du LPP bénéficient d'un contingent d'heures payées (en général 18h/an) pour effectuer des démarches personnelles qui ne peuvent être effectuées en dehors des horaires de travail.

Cette disposition existe de longue date, bien avant l'extension du régime du LPP à une grande majorité du personnel. Il est évident que cette disposition concerne l'ensemble des démarches vers des administrations publiques ou non, ou vers des établissements de santé, par exemple. Cependant aucune liste précise de ces démarches n'a été établie, d'une part parce qu'elle pourrait difficilement être exhaustive et, d'autre part, parce qu'elle aurait pour conséquence de demander à chacun de justifier l'objet de sa demande. Or, il semble évident que ces démarches personnelles sont bien de caractère privé et, de fait, n'ont donc pas à être justifiées auprès de quelque responsable de service que ce soit.

Si, dans la plupart des centres cette disposition est bien comprise et respectée, je constate malgré tout depuis quelques temps déjà des abus dans l'interprétation de ce texte par certains responsables d'équipe, en particulier sur le centre de Lille.

Il y est fréquemment demandé aux salariés de justifier la nature de leurs démarches. Un responsable a-t-il autorité et intérêt à savoir que son collègue se rend chez un oncologue ou à la commission de surendettement de son département, par exemple ? Bien évidemment, non. Qu'en plus certains responsables se permettent de refuser ces demandes qui rentrent parfaitement dans le cadre prévu me désole.

Il est lamentable que des responsables, dans leur recherche de productivité, se sentent obligés de « racler » sur ces démarches (qui n'ont rien de loisirs) alors même que, pour rappel, il existe à Lille des milliers d'heures non payées qui dorment sur les CRH.

Je vous demande donc de faire un rappel dans chaque centre, mais en particulier à Lille, sur la manière dont doit être lue cette disposition sur les APX.

Veillez, Madame, recevoir mes sincères salutations.

Le Délégué Syndical Central CFDT

Gilles MARCON

Copies :
M. Denis Maugars, Président de l'ONERA